

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 février 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 février 2021**

**2021 DAE 47** Emplacement commercial Place de Budapest (9e) – convention d'occupation du domaine public.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2018 DAE 53 des 20 à 22 mars 2018 portant réforme des redevances et règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien ;

Vu la publicité simplifiée publiée du 2 au 11 décembre 2020 pour l'exploitation d'un manège enfantin, place de Budapest (9e) ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale, place de Budapest, sur un emplacement du domaine public municipal à titre expérimental ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ere commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SASU Saint Lambert, dont le siège social est situé 39 avenue des hirondelles 93370 Montfermeil, représentée par Madame Émilie LE FOLL, une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 4 mois à compter du 15 décembre 2020, sur un emplacement de 8,34 m de diamètre pour un manège enfantin, ainsi qu'une billetterie de 8m<sup>2</sup>, place de Budapest (9e). La redevance d'occupation du domaine public est d'un montant de 100 euros par mois.

Article 2 : Les effets pécuniaires inhérents à cette convention d'occupation du domaine public s'opéreront à compter de la date d'exploitation de l'emplacement.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget municipal de fonctionnement de l'année 2021 et des exercices ultérieurs.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**